

REGLEMENT

CHALLENGE FRANCE 2018



Durée du Challenge	Contest Manager	Date limite d'envoi du log	Remise des récompenses
01 août 2018 au 31 décembre 2018	14AT047 Yoann	31 mars 2019	Meeting AT France 2019

Article 1 : Participants

Le challenge est ouvert à tous les membres Alfa Tango France et DROM normalement à jour de leur cotisation auprès de l'association française à la date de la remise des trophées.

Article 2 : Objet du Challenge

Contactez à titre personnel les membres Alfa Tango en France et dans le monde.

Article 3 : Périodicité du Challenge

Le challenge se déroule EXCEPTIONNELLEMENT en 2018 sur la période allant du 1er août au 31 décembre de l'année précédant la remise des trophées.

Article 4 : Contact exclu du challenge.

Sont exclus du présent challenge les concours nationaux, internationaux ou trophées régionaux organisés par les divisions Alfa Tango ainsi que les SES tel que Poland Indépendance Day, Santa Claus, Women day, etc...

Article 5 : Catégories du Challenge

Le challenge sera réparti sur deux catégories :

Contacts Mondiaux : tous les contacts établis avec des opérateurs AT en France et à l'étranger.

IOTA : tous les contacts établis avec des îles activées sous leur indicatif International ou national, ou pour les îles non référencées faisant appel à une codification pouvant les identifier Ex : 14AT/AN île des ânes ainsi que tous les membres AT se trouvant sur une île (Ex 26AT026 = EU005 --- 104AT104 = EU014 -- 1AT519 = EU025 etc

Les IWI seront comptabilisés cette année

Article 6 : Logs

L'envoi des logs devra se faire sur les feuilles Excel prévues à cet effet soit par mail soit par courrier au Challenge manager à la date et à l'adresse qui sera communiquée en début d'année de la remise des trophées.

Article 7 : Classement

Les classements seront effectués :

Nouveau cette année, un seul QSO avec la même station est valable.

Pour la catégorie Contact mondiaux :

En fonction du nombre total de contacts effectués et de divisions contactées, Il sera attribué :

- 1 point par contact établi

- 10 points pour chaque premier contact avec une division hors de France

- 5 points pour chaque premier contact établis avec un département France métropolitaine

Le classement final sera effectué dans l'ordre du plus grand nombre de points obtenus.

Pour la catégorie IOTA :

Aux plus grand nombre d'Iles contactées.

Article 8 : Départage des Ex aequo

EN cas d'ex-aequo le départage se fera :

Pour la catégorie contacts mondiaux au plus grands nombre de divisions contactées ;

Pour la catégorie Iota au plus grand nombre de divisions contactées dans cette catégorie.

Article 9 : Récompenses

Les trois premiers de chaque catégorie se verront attribuer une Coupe, une seule coupe par participant pour offrir une chance à tous.

Article 10 : Remise des récompenses

Les récompenses seront remises lors de l'assemblée générale de l'année suivant celle du challenge.

En cas d'absence des récipiendaires les récompenses seront remises, soit au directeur de la région, soit à une personne pouvant la remettre à son destinataire, soit adressées en port due à la demande des personnes concernées.

Article 11 : Contestation

Concernant les éventuelles contestations concernant les classements le Challenge manager est seul décisionnaire.